

ASSURANCE VOYAGE GROUPE



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Voyage Groupes » n°240)



VOS GARANTIES

- OPTION N°
- Rachat de l'exclusion "engins motorisés"
- Option Garantie des prix
- Option Fermeture d'aéroport
- Option Protection Sanitaire



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

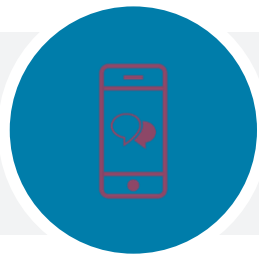


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 – 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Assistance
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **5728**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	OPTIONS N°	Annulation			Annulation Bagages		Annulation Assistance		Multirisque et Complémentaire				Assistance	
		1	3	4	5	7	9	11	13	15	16	17	19	20
ANNULATION DE VOYAGE														
<ul style="list-style-type: none"> Annulation de voyage ↳ Franchise Maladie (à l'exclusion des rechutes et aggravations), accident, décès Licenciement économique 	<ul style="list-style-type: none"> 7 623 € / personne et 38 112 € / évén. 15 € / personne sauf stipulation contraire Dommages aux locaux privés / pro 	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<ul style="list-style-type: none"> Maladie (y compris les rechutes et aggravations) 	<ul style="list-style-type: none"> Grossesses Maladies psychiques 		■	■		■		■		■	■	■		
<ul style="list-style-type: none"> Suites de vaccination Obtention d'emploi Mutation Suppression des congés payés Convocations administratives 	<ul style="list-style-type: none"> Refus de visa Vol dans les locaux privés / pro Dommages au véhicule Vol de papiers d'identité Accident de transport public 			■						■	■			
BAGAGES														
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	<ul style="list-style-type: none"> 762 € / personne 				■	■			■	■				■
<ul style="list-style-type: none"> Vol, perte, destruction des bagages 	<ul style="list-style-type: none"> 1 524 € / personne 									■	■			
<ul style="list-style-type: none"> Objets de valeur 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % du capital franchise 30 / dossier 				■	■			■	■	■	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT														
<ul style="list-style-type: none"> Transport / Rapatriement Rapatriment du corps Frais funéraires Retour anticipé Frais de recherche et de secours Avance de caution pénale à l'étranger Prolongation de séjour Retour des accompagnants Frais médicaux à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> Europe occidentale et bassin méd. Reste du monde Soins dentaires d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> Frais réels Frais réels 762 € Billet retour 762 € / personne et 7 622 € / événement 7 622 € 46 € / jour (maxi. 10 jours) Billet retour Franchise de 30 € / dossier 30 490 € 76 225 € 229 € 						■	■	■	■		■	■	■
EXTENSION DES FRAIS MEDICAUX <ul style="list-style-type: none"> Europe occidentale et bassin méd. Reste du monde 	<ul style="list-style-type: none"> 75 000 € (franchise de 30 € / dossier) 150 000 € (franchise de 30 € / dossier) 							○	○	○	○		○	○
RACHAT DE L'EXCLUSION "Accidents résultant de l'utilisation d'un engin motorisé (quad, jet-ski, motoneige...)"								○	○	○	○		○	○
INTERRUPTION DE VOYAGE														
<ul style="list-style-type: none"> Prestations terrestres non utilisées Voyage de compensation 	<ul style="list-style-type: none"> 6 098 € / pers. et 30 490 € / événement Avoir du prix du voyage initial 											■	■	
RESPONSABILITE CIVILE														
<ul style="list-style-type: none"> Responsabilité civile vie privée 	<ul style="list-style-type: none"> 1 000 000 € / sinistre (franchise 76 € / pers.) 								■	■	■	■	■	■
INDIVIDUELLE ACCIDENT														
<ul style="list-style-type: none"> Capital décès ou infirmité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> 3 049 € / personne et 152 449 € / évén. 										■	■		
GARANTIE DES PRIX														
<ul style="list-style-type: none"> Hausse du carburant, des taxes aéroportuaires, portuaires et variation du cours des devises ↳ Seuil de déclenchement 	<ul style="list-style-type: none"> 8% du prix du voyage avec un maxi de 150 € / pers en LC et de 75 € / pers en MC 4 500 € / événement 40 € / pers 												○	
FERMETURE D'AEROPORT														
<ul style="list-style-type: none"> Frais de prolongation de séjour ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> 80 € / jour / pers. (max. 5 nuits) 1 jour 								○	○		○		
PROTECTION SANITAIRE														
<ul style="list-style-type: none"> Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant départ Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température et test + 	<ul style="list-style-type: none"> 7 623 € / pers et 38 112 € / événement (franchise de 15 € / pers) 7 623 € / pers et 38 112 € / événement (franchise de 10% / pers) 			○							○	○	○	
<ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux suite maladie pour épidémie ou pandémie Frais hôteliers suite quarantaine 	<ul style="list-style-type: none"> 150 000 € / pers (franchise 30 € / pers.) 150 € / nuit (maximum 14 nuits) 										○	○	○	○

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01
www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages

20210R02 - 240 - v1.0.2021 - MPL - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux d'ASSUREVER présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'ASSUREVER. Toute reproduction, partielle ou totale, desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.